

marches-securises.fr

PUBLICATION



CCAS de Nice

**ÉTABLISSEMENT**

**CCAS de Nice (06)**  
4 place Pierre Gautier  
06359 NICE Cedex 4

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA  
CONCURRENCE  
SERVICES****Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

CCAS de Nice (06), Mme LA PRESIDENTE DU CCAS, 4 place Pierre Gautier, 06359 NICE Cedex 4, FRANCE. Tel : +33 493135100.  
E-mail : dao@nicedazur.org.

**Adresse(s) internet**

Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice : <https://www.e-marches06.fr>  
Site du profil d'acheteur : <https://www.e-marches06.fr>

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur**

Services généraux des administrations publiques.

**Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non**

**Description du marché****Objet du marché**

20C0029 - Marché de Maîtrise d'oeuvre pour la transformation du CHRS de Alberti en pension de famille

**Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

71000000

Code NUTS : FRL03

**Caractéristiques principales**

Marché à procédure adaptée - article R.2123-1. du Code de la commande publique

Marché de Maîtrise d'oeuvre en application de l'article R. 2172-2-1° du Code de la Commande Publique.

Le CHRS de Alberti doit être transformé en pension de famille. Le marché porte sur la mise en place d'une mission de maîtrise d'oeuvre comprenant les études de projet et le suivi des travaux

**Type de marché**

Services : Autres services

**Type de procédure**

Procédure adaptée

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)**

Lot à prix global et forfaitaire

Part de l'enveloppe affectée aux travaux Euros H.T. 1 610 000,00 EUR H.T.

Le délai d'exécution est fixé à : 18 mois.

Début du contrat : Ordre de service de démarrage.

Par complément au CCAG, cet ordre de service sera notifié dans un délai maximum de 30 jour à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début : 01/06/2021

**Description de ces options :**

Des modifications des marchés en cours d'exécution (dispositions des articles R.2194-1 à 9 du Code de la commande publique), et/ou des marchés complémentaires (dispositions de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics : Non**

**Des variantes seront prises en considération : Non**

**L'avis implique un marché public.**

**Division en lots : Non**

**Durée du marché ou délai d'exécution**

Durée en mois : 18 (à compter de la date de notification du marché).

**Conditions de délai**

**Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

Vendredi 16 avril 2021 - 14:00

**Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

**Durée en mois** : 8 (à compter de la date limite de réception des offres).

## **Conditions relatives au marché**

### **Cautionnement et garanties exigés :**

Néant

### **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Les prix du marché sont : révisables par formule

Avance : Sous réserve des conditions de l'article R.2191-8 du Code de la commande publique, une avance est versée au titulaire sauf indication contraire portée dans l'acte d'engagement.

Modalités de règlement des prestations : selon les règles de la comptabilité publique et par mandat administratif.

Délai global de paiement : 30 jours à compter de la réception de la facture.

Comptable assignataire : Mr l'administrateur des finances publique.

### **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Le présent contrat pourra être attribué à un seul opérateur économique ou à un groupement d'opérateurs économiques.

Si le présent contrat est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Cette dernière disposition ne trouve pas à s'appliquer dans le cas de groupement d'opérateurs économiques dont les membres seraient des opérateurs économiques dont la solidarité serait impossible pour des raisons réglementaires (exemple professions d'avocats, contrôle technique, coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé, etc...).

### **Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française**

Français.

### **Unité monétaire utilisée : Euro.**

### **L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non**

## **Conditions de participation**

### **Critères de sélection des candidatures :**

Lettre de candidature (DC1 mis à jour au 01/04/2019) ou équivalent : Elle devra être complétée et datée

Déclaration du candidat individuel (DC2 mis à jour au 01/04/2019) ou équivalent : Elle devra être complétée

DUME / eDUME : Le DC1 ET le DC2 peuvent être remplacés par le DUME (document unique de marché européen) prévu par le règlement 2016/7 de la commission européenne du 5 janvier 2016, sous réserve que les éléments indiqués dans ce document comportent l'ensemble des informations requises au titre de la présente consultation. Le DUME devra être dûment complété.

Déclaration de sous-traitance (DC4 mis à jour au 01/04/2019) ou équivalent : Uniquement pour les prestations de services et/ou de travaux au présent marché. Elle devra être complétée, datée et pourra être d'ores et déjà signée

### **Capacité économique et financière**

#### **Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat, portant au maximum sur le dernier exercice disponible en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ce chiffre d'affaire est disponible

### **Capacité technique**

#### **Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

## **Conditions propres aux marchés de services**

**Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui**

## **Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Une enchère électronique sera effectuée : Non**

## **Autres renseignements**

### **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice**

20C0029

**Date limite d'obtention** : vendredi 16 avril 2021 - 14:00

### **Renseignements complémentaires :**

A/ Une phase de négociation des offres est prévue avec le(s) soumissionnaire(s) dont l'(es) offre(s), à l'issue d'une première analyse,a

(ont) été jugée(s) la(les) meilleure(s) en application du(des) critère(s) de sélection des offres. Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché ou l'accord-cadre avec bons de commandes sur la base des offres initiales sans négociation.

#### B/ Visite

Les candidats devront obligatoirement procéder à une visite individuelle des lieux d'exécution du marché.

Pour obtenir les renseignements afin d'effectuer cette visite, ils devront s'adresser à :

Direction Ressources Techniques, Immobilières et Moyens Généraux

Service Etudes et contrôles des Bâtiments

Frédérique FIGUET : 04-93-13-51-46

A l'issue de cette visite obligatoire, une attestation de passage sera délivrée aux candidats. Cette attestation signée par l'opérateur économique et l'administration est la seule pièce faisant foi en cas de contestation. L'original sera conservé par l'administration.

La demande de visite devra être adressée au moins 15 jours avant la date limite de remise des offres/candidatures (pour les marchés avec une phase candidature).

C. Adresses à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

uniquement par la plateforme : Courriel : [dao@nicecotedazur.org](mailto:dao@nicecotedazur.org) adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

D. Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus : <http://www.e-marches06.fr>

E. Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation peuvent être envoyées : <http://www.e-marches06.fr>

F. Conditions de remise des plis cf. Article 7 du Règlement de Consultation

## **Procédures de recours**

### **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Nice 18 avenue des Fleurs - CS 61039 06050 Nice cedex 1 FRANCE. Tél. +33 489988600. E-mail : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr). URL : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>.

### **Introduction des recours**

- 1) le référé précontractuel (articles L.551-1 à L. 551- 12, et R.551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat
- 2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R.551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée.
- 3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, req. n°358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées
- 4) Lorsqu'il est saisi aux fins de prévenir une atteinte imminente ou faire cesser une atteinte illicite à un secret des affaires, le juge des référés peut prescrire toute mesure provisoire et conservatoire proportionnée, y compris sous astreinte. Il peut notamment ordonner l'ensemble des mesures mentionnées à l'article R. 152-1 du code de commerce (référé « secret des affaires » article R 557-3 du CJA) La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## **Adresses complémentaires**

## **Date d'envoi du présent avis**

24 mars 2021